



## DMP veut dire Dossier Médical Partagé.

Le D.M.P. est un dossier numérique : **numérique** veut dire que je peux le retrouver sur Internet



Ma caisse d'Assurance maladie me propose de faire mon D M P



Le D M P peut garder toutes mes informations médicales :

- ▶ Mes consultations
- ▶ Mes examens et analyses
- ▶ Mes médicaments



Mon D M P facilite la communication entre tous mes docteurs.

Je peux partager mon D M P avec tous mes soignants



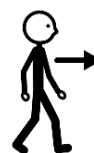
Comment je fais mon Dossier Médical Partagé ?

- ▶ Mes soignants peuvent écrire sur mon D M P
- ▶ Je peux regarder mon D M P quand je veux.
- ▶ Je peux voir tout ce que les soignants ont écrit sur mon D M P.
- ▶ Mon D M P est secret.
- ▶ Il n'y a que mes soignants et moi qui peuvent aller voir mon D M P.



## Comment je crée mon Dossier Médical Partagé (D M P) ?

- Je peux me faire aider par un soignant.
- Je vais sur le site [www.mon-dmp.fr](http://www.mon-dmp.fr)
- J'écris mon numéro de sécurité sociale écrit sur ma carte vitale.
- Je peux aller à ma caisse d'assurance maladie.
- Je dois être d'accord pour créer mon D M P.



**0 810 331 133**



**[www.mon-dmp.fr](http://www.mon-dmp.fr)**

Document adapté pour une lecture facile par APF France Handicap.  
Validé en FALC par les personnes accompagnées du service d'accueil de jour,  
du service associatif La Mascotte et du FAM la Marelle de l'APEI de Lens.

